**demande de FORMATION EN CAS DE LICENCIEMENT**

**pour un (aNCIEN) travailleur d’UNE entreprise alimentaire**

**(Ancien) travailleur**

Nom : Prénom :

Numéro de registre national Homme ⬜ Femme ⬜

Numéro de compte du travailleur :

Tél : E-mail :

Dernier employeur : Fonction :

Au moment de votre licenciement, étiez-vous dans votre période d'essai ? Oui ⬜ Non ⬜

Inscrit auprès du FOREM/Actiris/ADG/VDAB\* en tant que ‘demandeur d’emploi’ depuis (date) : …../……/……..

⬜ Je joins une copie de mon inscription chez FOREM/Actiris/ADG/VDAB\* en annexe.

⬜ Je joins une copie de mon C4 (lettre de licenciement) en annexe.

**Choix de la formation**

Je souhaite suivre la formation suivante :

Nombre d’heures : Date de début : Date de fin :

Formateur: Coût de la formation :

Objectif professionnel/motivation pour cette formation :

Je comprends que, dans le cas ou mon dossier est approuvé, Alimento me rembourse les frais d’inscription pour un montant maximum de 2500 euros TVAC (voir les conditions au verso). Je déclare m’engager à suivre les cours régulièrement.

*Signature de l’ancien travailleur + date* :

J’ai discuté de ce choix de formation avec :

⬜ Un accompagnateur en outplacement – Nom du bureau d’outplacement :

⬜ FOREM/Actiris/ADG/VDAB\* - Lieu :

⬜ Un autre accompagnateur de carrière – Nom :

*Cachet de l’organisation + signature de l’accompagnateur, après discussion du choix de la formation* :

**Veuillez renvoyer ce formulaire accompagné d’une copie de votre C4 et de la preuve de votre inscription comme demandeur d’emploi à :**

*Alimento – Pascal Cools – rue de Birmingham 225 – 1070 Anderlecht – fax : 02 52 88 940*

Nous vous tiendrons informé de l'approbation de votre demande.

*\* Biffer la mention inutile*

**LES CONDITIONS**

**Quelles sont les conditions pour être remboursé par Alimento?**

* Au moment de votre licenciement, vous êtes un travailleur de l'industrie alimentaire. Cela signifie que vous faites partie de la commission paritaire 118 (ouvrier) ou 220 (employé).
* Au moment de votre licenciement, vous n'êtes plus en période d'essai.
* Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du FOREM, d'Actiris, d'ADG ou du VDAB. Vous joignez une copie de votre inscription à votre formulaire de demande.
* Vous avez votre C4 (lettre de licenciement) et en envoyez une copie en même temps que votre formulaire de demande. (Si vous n'avez pas encore reçu votre C4, contactez Pascal Cools.)
* Vous vous inscrivez à la formation souhaitée et vous payez les frais d'inscription. Vous envoyez le reçu à Alimento. En cas de licenciement collectif, votre ancien employeur se charge de l'inscription et du paiement.
* Important : Alimento doit tout d'abord approuver votre demande de formation avant que les frais d'inscription puissent être remboursés! Vous recevrez l’approbation de Alimento par la poste ou par e-mail. En cas d'approbation, Alimento vous rembourse les frais d'inscription, jusqu'à un montant maximum de 2.500 euros TVAC par personne.
* Vous vous engagez à assister régulièrement aux cours. Pour ce faire, vous remplissez une feuille de présence que vous renvoyez à la fin de la formation à Alimento, signée par le formateur et vous-même. Vous trouverez la feuille de présence sur [www.alimento.be](http://www.alimento.be).

**Plus d’info**

[www.alimento.be](http://www.alimento.be)

**Avez-vous des questions ?**

Contactez Pascal Cools, pascal.cools@alimento.be, gsm : 0473 653 362